

Chers amis, aidons notre Maire !

Sa tribune dans la newsletter de la Ville ce 7 avril 2023 m'inquiète beaucoup.

La décision du Conseil d'Etat qui, après les tribunaux administratifs, refuse de l'autoriser à violer la loi, cette décision l'a beaucoup déçu : où allons-nous si les tribunaux font respecter la loi quand notre Maire ne le veut pas ?

Cette loi de 1905, à valeur constitutionnelle, ne permet plus en effet (à partir de 1905) d'installer dans l'espace public de signes ou emblèmes religieux « sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit" (sauf dans les cimetières ou musées – ce qui n'est pas le cas, n'est-ce pas ?).

Il nous faut donc aider notre Maire à comprendre ce qu'il a oublié :

- que cela ne concerne en rien les nombreuses statues et monuments religieux présents en Vendée et édifiés auparavant, qui n'ont pas à craindre d'agression ni de « vandalisme d'Etat » (la loi n'est pas intolérante, elle assure seulement la liberté de conscience de tous et pas seulement de quelques-uns, garanti la liberté des cultes et pas seulement celle de quelques-uns) ;

- que la statue litigieuse de Saint Michel vient d'être installée dans l'espace public (par le Maire précédent, en 2018 seulement) : ni les parachutistes, ni les enfants sablais dont s'inquiète M. le Maire n'avaient ressenti précédemment un manque, et les aînés de ces enfants, « de génération en génération », ne l'ont évidemment pas connue (s'ils n'étaient pas scolarisés dans l'école catholique voisine où elle se trouvait jusque là !) ;

- qu'il s'agit bien d'un saint dans la religion catholique, donc d'un emblème religieux (dans sa défense devant le Conseil d'Etat, la Ville a prétendu que ce n'était pas le cas... en alléguant l'existence de l'Archange Gabriel dans la Bible et le Coran) : mais, espérons-le, les catholiques sablais et les autres n'en voudront pas à M. le Maire de son inutile reniement, qui n'a pu tromper les juges ;

- que les Sablais qui ont voulu à 94% dans la votation de 2022 « que la statue Saint-Michel reste devant l'Eglise Saint-Michel » où elle est apparue en 2018 étaient seulement 3916 à soutenir notre Maire sur une base de 70.000 votants estimés, soit moins de 6%, et donc 94% des Sablais, qui se sont abstenus massivement, ne devraient pas trop souffrir ni se sentir « victimes » de la décision du Conseil d'Etat ;

- que si le général républicain Westermann (guillotiné en 1794 à Paris) s'est bien signalé par ses excès de violence criminels dans la guerre civile de Vendée, le « peuple vendéen » aux Sables d'Olonne, dans ces années-là, était bien républicain aussi et il s'est victorieusement défendu contre les attaques, contre leur ville « bleue », des « blancs » insurgés ; nous ne manquerons pas nous aussi de défendre aujourd'hui la République ;

- que la Libre Pensée – ces « laïcards » détestés, ont peut-être bien des défauts, mais ils défendent des idéaux universalistes, et sont de ce fait à l'opposé des « wokistes ».

- qu'il est bien dangereux d'opposer (c'est la seconde fois que notre Maire s'y abandonne) la « République laïque » à la « France chrétienne ».

Il nous faut aussi, absolument, aider notre Maire à surmonter sa colère et à renoncer à des excès de langage et à une violence des mots qui lui ont certainement échappé (« ayatollahs », « victimes », « Pauvre France », « grand effacement qui partout menace », « tempête Woke », « vandalisme d'Etat », « inquisition wokiste » (encore !), « casseurs laïcards ») ; il n'est pas besoin d'en appeler à « nos cœurs battant à l'unisson pour le Puy du Fou et le Vendée Globe » (oui, c'est écrit) pour éviter que le lundi de Pâques ne soit plus férié ou que le blason de la Ville des Sables d'Olonne soit « effacé ». Ces violences verbales ne peuvent – c'est sans doute leur objet – qu'exciter les passions violentes dans un moment où nous aurions besoin de paix civile, de respect mutuel et de considération des vrais problèmes qui se posent à nous, à commencer par le rejet massif de la réforme des retraites.

Aidons notre Maire pour lui éviter de déconsidérer sa fonction, de s'en prendre violemment à la justice, de nous faire un peu honte aussi.

Après tout, c'est notre Maire, il est un élu de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, ce que la France se promet d'être selon sa Constitution. Enfin, c'est ce qui se dit.

-